

Haut-Ogooué/Département des Plateaux/Léconi/Au terme de la dernière session parlementaire...

Le député Laurent Yami restitue les travaux aux populations



L'une des jeunes formés, heureuse de recevoir son permis de conduire des mains du député Yami.



Le représentant des jeunes a appelé les "aînés" à se retrouver autour d'une table.



Le parlementaire a aussi offert des équipements sportifs à l'équipe locale de football.

G.M.S.

Léconi/Gabon

ATTACHE à sa base électorale, malgré le mandat qui s'achève, le député du premier siège du département des Plateaux entend jouer son rôle jusqu'au bout. Laurent Yami, comme de coutume, vient en effet de séjourner dans son fief politique, où il est allé faire aux populations le compte rendu des travaux de la dernière session parlementaire de l'année 2017. Épicerie de la cérémonie, la place des fêtes de Léconi a donc fait le plein des grands jours, de nombreux habitants s'étant mobilisés pour l'écouter.

Et parmi les informations portées à la connaissance du public par le parlementaire, celles relatives aux différentes lois des finances adoptées à l'Assemblée nationale. Il a particulièrement mis l'accent sur le projet de loi portant révision de la Constitution en République gabonaise, insistant

notamment sur les nouvelles dispositions prises en rapport avec le Dialogue politique d'Angondjé.

A savoir, l'élection des députés et celle du président de la République qui sont désormais à deux tours. Le mandat des sénateurs qui a été ramené à cinq ans au lieu de six, de même que la limitation de la durée du mandat des membres de la Cour constitutionnelle.

Mais au-delà du compte-rendu parlementaire, Laurent Yami n'est pas allé les mains vides. A plus d'une centaine de jeunes du département dont il a entièrement supporté les frais de formation, le député a remis des permis de conduire dans les catégories B et C-D. Le Collège d'enseignement secondaire a reçu une imprimante. Des équipements de sport dont une série de maillots et des ballons de compétition ont été offerts à l'équipe locale de football, Ndjélé FC. Les fidèles de l'église de Pentecôte de Léconi, pour leur part, ont bénéficié d'une cinquan-



Une vue de l'assistance pendant la cérémonie.

taine de chaises de jardin et de quelques exemplaires de la Bible.

Les bénéficiaires, visiblement heureux de recevoir ces marques d'attention, ont remercié le donateur et dit leur engagement à ses côtés pour encore tirer pro-

fit de la politique gouvernementale. Les jeunes, en particulier, ont appelé leurs aînés à se retrouver autour d'une table pour discuter du développement du département.

Enfin, ils ont clairement exprimé leur soutien pour

l'ensemble de ses actions et souhaité que le député continue dans la même voie déjà tracée par ses soins.

Homme de terrain, le médecin-député a dit qu'il n'entendait pas trahir la confiance de la population

du premier siège du département des Plateaux. Il reste dans l'attente de la caution de son parti, le Parti démocratique gabonais (PDG) et se tient prêt pour les Législatives à venir. Son objectif étant, avant tout, d'assurer une victoire sans ambages au PDG lors de ce scrutin.

Ces donations du député du premier siège des Plateaux ne sont pas les premières, particulièrement à l'endroit de la jeunesse. Dans un passé récent, de nombreuses actions ont été initiées par ce dernier, à l'exemple des jouets remis aux enfants de la commune de Léconi, la réfection d'un bâtiment de trois salles de classe et des tables-bancs au CES Kakocho, ainsi que la participation financière aux cours de soutien pour les élèves des classes d'examen, etc. Autant de gestes qui marquent l'adhésion du parlementaire au discours du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, qui prône le partage et l'égalité des chances entre Gabonais.

... et département de la Passa/Franceville/Consommation

Déjà des commerçants réfractaires à la nouvelle mercuriale

N.O.

Franceville/Gabon

APRÈS avoir présenté et affiché, il y a près de deux mois, la nouvelle mercuriale des prix, dans la province du Haut-Ogooué, conformément aux décisions des pouvoirs publics, le chef de service provincial de la Concurrence et la Consommation (DGCC), Guy Roger Mbadinga a engagé, depuis vendredi 2 mars dernier, une mission de vérification de l'applicabilité de la mesure visant à respecter les prix, à Franceville et dans les chefs-lieux des départements de la province.

A Franceville notamment, l'administration a fait face à quelques commerçants réfractaires à l'application de la mercuriale. En effet, sur 120 commerçants visités, 80 pratiquent les prix

de la mercuriale. Alors que les 40 autres affichent des prix non conformes à la décision des autorités.

Au nombre de ces récalcitrants, le groupe CecaGadis, constitué de Inter-Gros et Cecado, censé être un grossiste local pour ravitailler à des prix bas les commerçants des quartiers et les ménages. Le constat fait par le service de la Concurrence et Consommation est alarmant, d'autant que les prix pratiqués dans ces grandes surfaces sont élevés, contrairement à ceux institués par le ministère de l'Economie.

D'ailleurs, les consommateurs s'en plaignent : « Les prix pratiqués par les Libanais sont nettement abordables par rapport à ceux des magasins Cecado. Le litre d'huile Cuisin'or qui coûte 1000 francs chez les Libanais est à 1 200 francs



Les agents du service provincial de la DGCC sur le terrain, où ils ont constaté le non-respect de la mesure gouvernementale sur la baisse des prix.

à Cecado, un petit yaourt y coûte 350 francs et 450 francs à Cecado, le savon

vendu au prix de 380 francs coûte 325 francs chez le Libanais... », explique l'un

d'eux. A côté du groupe grossiste CecaGadis, il y a les com-

merçants détaillants des quartiers, qui vendent à des prix élevés par rapport à ceux fixés par la mercuriale. Cependant, ces petits opérateurs réfractaires ont fait l'objet d'amendes qu'ils devront directement payer au Trésor public de Franceville.

Par contre, dans les départements, notamment à Okondja, Bongoville et Akiéni où l'équipe s'est rendue, la mercuriale est affichée et respectée au chiffre près. Toute chose qui a réjoui le service provincial de la concurrence et consommation, dont le responsable s'est dit rassuré. « Le problème relevé sur le terrain est que les commerçants ont cessé de vendre certains produits, parce que les prix fixés par la mercuriale sont bien plus bas que ceux qu'ils pratiquaient déjà », a souligné Guy Roger Mbadinga.